

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	16
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité sous réserve de l'approbation des autorités de tutelle, qui dispose d'un mois pour se prononcer, en vue de rendre le budget exécutoire

Article 1 :

Le conseil d'université vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 126 000 € autorisations d'engagement dont :
 - 40 000 € personnel
 - 86 000 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 0 € investissement

- 126 000 € de crédits de paiement :
 - 40 000 € personnel
 - 86 000 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 0 € investissement

- 126 000 € de prévisions de recettes

- 0 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'université vote les prévisions comptables suivantes :

- 0 € de variation de trésorerie
- 0 € de résultat patrimonial
- 0 € de capacité d'autofinancement
- 0 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Nîmes le :

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

Vote du budget de la fondation universitaire.

Suite à l'adoption par les membres du Conseil de gestion, le 20 janvier 2023, du budget initial 2023 de la Fondation Unîmes Université, le Conseil d'Université doit délibérer pour permettre de rendre exécutoire ce budget.

Fondation Unîmes Université ne bénéficiant pas de la personnalité juridique, son état prévisionnel des dépenses et des recettes est un budget annexé au budget de l'Université de Nîmes.

Compte-rendu
1er Conseil de Gestion
Fondation Unîmes Université

OBJET : 1 ^{er} réunion du Conseil de gestion de la Fondation Unîmes Université
DATE : 20 janvier 2023, 16h-17h15
LIEU : Université de Nîmes, site de Vauban
<p>PARTICIPANTS</p> <p>Membres Fondateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-François BLANCHET, Directeur Général, Groupe BRL. - Mikael BRESSON, Président-Fondateur, Phytocontrol. - Jean-Philippe DUBAR, Directeur RSE et Sociétariat, Banque Populaire du Sud. - Sébastien LIPINSKI, Directeur Decathlon Nîmes, Decathlon. <p>Représentants de l'université de Nîmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Benoît ROIG Président. - Nicolas LEROY, Vice-Président Administration et Relations Internationales. - Corinne LE GAL LA SALLE, Vice-Présidente Recherche et Innovation. - Marc OLIVAUX, Vice-Président délégué aux Partenariats et aux Relations Entreprises. <p>Invités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remi BOISSEL, Vice-Président Etudiant, Unîmes. - Mickael GARCIA, Directeur Adjoint Décathlon Nîmes. - Fabrice JACQUET, Agent Comptable, Unîmes. - Samir SEDDOUKI, Directeur Général des Services, Unîmes. - Elena VALLEJO, Chargée de projets, Unîmes. - Michael VAN LE, Gestionnaire financier et comptable, Unîmes. <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme la Rectrice, Académie de Montpellier. - Axelle CADIERE : Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de Campus.
<p>ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi une Fondation ? - Gouvernance et organisation de la Fondation - Attributions du Conseil de Gestion - Mise en place du Conseil de Gestion - Budget 2023 - Stratégie 2023-2027 - Actions 2023
DOCUMENTS SUPPORT : Diaporama de la réunion.
Date d'émission du compte-rendu : 1 ^{er} février 2023

RELEVES DES ECHANGES

1. INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT D'UNIMES

Le souhait du Président de l'Université est la création d'une Fondation qui ressemble à ses fondateurs, avec des valeurs liées au territoire et l'objectif de travailler pour le territoire et pour les jeunes du territoire.

Parmi les objectifs premiers, il s'agira de permettre aux jeunes de performer et faciliter leur insertion professionnelle. Il s'agit également de poursuivre l'insertion de l'établissement sur son territoire et de contribuer à son rayonnement.

La Présidence d'Unîmes a fait le choix de se donner du temps avant le lancement de sa Fondation. Initialement, il était prévu 6 fondateurs, mais le choix s'est finalement porté sur 4 fondateurs avec lesquels elle partage les mêmes ambitions et les mêmes valeurs et avec lesquels elle souhaite co-construire. D'autres fondateurs pourront rejoindre la Fondation, sous réserve de l'accord commun des fondateurs originels.

Le Président remercie les quatre membres fondateurs pour leur confiance et se réjouit de partir avec eux dans cette aventure.

La Fondation agira en parallèle et en complément de l'Université. La Fondation ne doit pas se substituer au manquement de l'Etat dans les moyens qu'il accorde à l'université. Il est important de le rappeler car lors des lancements des premières fondations des universités (année 2008), il y avait des craintes sur un possible désengagement de l'Etat suite à l'engagement dans une fondation.

Plusieurs pistes peuvent être émises pour les missions et le type d'actions envisagées dans la Fondation: rapprocher encore plus Université et Territoire ; financer des nouvelles actions ciblées notamment sur l'insertion professionnelle des étudiants (pas simple dans le Gard), des dispositifs de solidarité et de développement de la vie étudiante à Unîmes (et dans le Territoire), des bourses d'excellence ou de mobilité, des chaires, ...

2. MISE EN PLACE DU CONSEIL DE GESTION

Conformément aux statuts de la Fondation, les membres du Conseil de gestion sont élus pour une période de trois ans renouvelable. Instance stratégique, le Conseil de gestion a parmi ses missions, notamment la recherche de nouveaux partenaires et fondateurs.

Le Conseil de gestion se compose de plusieurs collèges :

- Collège des Fondateurs
Les quatre membres fondateurs soutenant la Fondation dès sa création sont désignés membres du Collège des Fondateurs. De ce fait, quatre des six sièges du collège sont occupés. La Fondation pourra accueillir de nouveaux membres fondateurs, par une décision d'approbation du Conseil de gestion, sur proposition du Président de la Fondation ou du Président de l'Université (cf. statuts de la Fondation).
- Collège des Représentants de l'établissement (Unîmes)
Les six représentants d'Unîmes proposés par le Président de l'Université et élus par le Conseil d'université du 9 janvier 2023 sont présentés. De ce fait, les six sièges du collège sont occupés.
- Collège des Personnalités qualifiées
Les membres de ce collège (au plus 3 sièges) seront désignés dans un deuxième temps. Ils seront choisis en raison de leurs compétences et de leurs connaissances dans le domaine d'activité de la Fondation. Les membres du Conseil de gestion, notamment les membres fondateurs, sont invités à faire de propositions de personnalités pour ce collège.

Élection du Président de la Fondation

M Benoît ROIG, Président d'Unîmes, est élu Président de la Fondation à l'unanimité.

Les premiers mots du nouveau Président (confiance, travailler ensemble, co-construire, collégialité, territoire) présentent la volonté de fonctionnement de la Fondation autour de quatre fondateurs, caractérisant chacun un domaine d'activité différent qui complètent ce qui est fait à Unîmes. Il souhaite valoriser l'engagement des fondateurs.

Élection des membres du Bureau

Dans un objectif de répartition paritaire entre Université et Entreprises fondatrices, la composition du Bureau élu est :

- Président : Benoît ROIG (Université de Nîmes)
- Vice-Président : Sébastien LIPINSKI (Decathlon)
- Trésorier : Jean-Philippe DUBAR (Banque Populaire du Sud)
- Secrétaire : Axelle CADIERE (Université de Nîmes).

3. BUDGET 2023

Le budget de la Fondation pour l'année 2023 est présenté et adopté par les membres du Conseil de gestion (cf. annexe 2).

Le montant total des recettes est 126 k€, dont 36 k€ de soutien des membres Fondateurs (20% de la part consommable de la dotation initiale), 40 k€ de contribution d'Unîmes (masse salariale) et 50 k€ de prévision de mécénat.

Les dépenses à la même hauteur comporte des dépenses de masse salariale, des missions et pour la mise en œuvre des premières actions.

4. CONCLUSION DES ECHANGES SUR LA STRATEGIE DE LA FONDATION

La stratégie de la Fondation part d'une feuille blanche traduisant la volonté de l'Université de co-construire avec le Conseil de gestion. L'ensemble du Conseil s'accorde sur le besoin d'être sélectif dans cette première année, notamment de fait du budget limité. Il est important d'éviter le saupoudrage d'actions et surtout de vendre du rêve qui ne pourrait pas s'accomplir. Le tableau ci-dessous résume les domaines qui pourraient faire l'objet de premières actions.

ELARGISSEMENT A D'AUTRES FONDATEURS/DONATEURS
Faire connaître la Fondation -> Lobbying Organiser 1-2 grands événements Approche parentale et Alumni
ENTREPRENEURIAT (= ESPRIT D'ENTREPRENDRE)
Fonds d'amorçage de projets étudiant (ex. pour passer du projet à l'incubation) Prix d'honneur projet d'entreprise Mise en place d'un Comité d'engagement (comme dans le dispositif PEPITE) de personnes qui pitchent. > <i>Constat : Créalia Occitanie reçoit de nombreux projets étudiants mais notamment de Montpellier pas du Gard. Il n'y a pas trop de leviers dans le Gard, il faut créer pour avoir.</i>
SOLIDARITE & EGALITE DE CHANCES
Repas / Boutique solidaire (en lien avec sport) Dispositif en lien avec l'activité physique/sportive (ex. course solidaire) Mise en place d'une Commission sociale qui étudierait les critères et les situations (ex. 10 étudiants/an) > <i>Cible : étudiants de zones rurales et cas particuliers (handicap, étudiants salariés, étudiants de haut niveau) et étudiants qui se censurent.</i> > <i>Effet de seuil pour l'assignation des aides sociales/bourses vs étudiants du « mauvais côté ».</i> > <i>Engagement étudiant dans des projets solidarité / citoyen.</i> > <i>Réfléchir à la précarité physique et mentale.</i> > <i>Identifier les étudiants qui se censurent : étudiants avec talent mais d'un milieu sans ou avec peu de moyens.</i> > <i>Parmi les premières besoins des étudiants d'Unîmes : Pôle santé étudiant ; maison/lieu de vie des étudiants ; solidarité (accompagnement des étudiants les plus fragiles)..</i>
INTERNATIONAL
Bourse mobilité sortante (avec la notion « étudiant ambassadeur »)
MENTORAT
Industrie/étudiant
RECHERCHE
Chaire de recherche et enseignement

5. CONCLUSION

A l'issue de ce premier Conseil de gestion, un compte-rendu de la réunion sera transmis pour validation à tous les membres.

Dans un second temps et sur la base des pistes envisagées, une stratégie pourra être discutée via des échanges de mail.

Pour faciliter les échanges, un outil collaboratif (Teams) sera mis en place.

ANNEXE 1 : Composition du Conseil de gestion de la Fondation Unîmes.

CONSEIL DE GESTION – Fondation Unîmes Université	
PRESIDENT	
Benoît ROIG, Président de l'université de Nîmes	
COLLEGE DES FONDATEURS	
Banque Populaire du Sud	Jean-Philippe DUBAR, Directeur RSE et Sociétariat
Groupe BRL	<u>Titulaire</u> : Anne Emmanuelle ROUSSEAU, Directrice Juridique et Responsabilité Sociétale <u>Suppléant</u> : Jean-François BLANCHET, Directeur Général.
Decathlon	Sébastien LIPINSKI, Directeur Decathlon Nîmes
Phytocontrol	Mikael BRESSON, Président-Fondateur
COLLEGE REPRESENTANTS DE L'UNIVERSITE DE NIMES	
Benoît ROIG Président	
Nicolas LEROY, Vice-Président Administration et Relations Internationales	
Corinne LE GAL LA SALLE, Vice-Présidente Recherche et Innovation	
Axelle CADIÈRE : Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de Campus	
Marc OLIVAUX, Vice-Président délégué aux Partenariats et aux Relations Entreprises	
Vice-Président(e) Étudiant(e)	
COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	
A définir	
COLLEGE DES DONATEURS	
A définir	

ANNEXE 2 : Budget de la Fondation Unîmes Université, année 2023.

Budget 2023

Conseil de gestion | 20 janvier 2023

Recettes prévisionnelles



Dépenses prévisionnelles



BUDGET INITIAL

2023

FONDATION UNIMES UNIVERSITE
Université de Nîmes

Tableau 2 - Fondation Unîmes Université Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

DEPENSES		
	BI 2023	
	Montants	
	AE	CP
Personnel	40 000	40 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
Fonctionnement et intervention	86 000	86 000
Investissement	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	126 000	126 000
Solde budgétaire (excédent)		0

RECETTES	
	BI 2023
	Montants
Recettes globalisées	126 000
Subvention pour charges de service public	0
Autres financements de l'Etat	0
Fiscalité affectée	0
Autres financements publics	0
Recettes propres	126 000
Recettes fléchées **	0
Financements de l'Etat fléchés	0
Autres financements publics fléchés	0
Recettes propres fléchées	
TOTAL DES RECETTES	0
Solde budgétaire (déficit)	126 000

Tableau 4 - Fondation Unîmes Université Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
	BI-2023	BI-2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2) *	0	-	Solde budgétaire (excédent) (D1) *
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux Prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)			Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux Prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1) ** (décaissements de l'exercice)	-	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2) ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) (non budgétaires)	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2) (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) (= D2+b1+c1+e1)	0	0	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) =(D1+b2+c2+e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=2-1	0	0	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=1-2
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***</i>	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a) ***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	0	0	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Tableau 6 - Fondation Unîmes Université

Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
	BI 2023		BI 2023
Personnel	40 000	Subventions de l'Etat	0
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	86 000	Autres subventions	0
		Autres produits	126 000
TOTAL DES CHARGES (1)	126 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	126 000
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	0	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	126 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	126 000

Synthèse pour vote du CU



Délibération BI 2023

Fondation Unîmes Université

*Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,*

Article 1 :

Le conseil d'université vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **126 000 € d'autorisations d'engagement** dont :
 - 40 000 € personnel
 - 86 000 € fonctionnement
 - 0 € investissement
- **126 000 € de crédits de paiement** dont :
 - 40 000 € personnel
 - 86 000 € fonctionnement
 - 0 € investissement
- **126 000 € de recettes**
- **0 € de déficit budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'université vote les prévisions comptables suivantes :

- **0 € de variation de trésorerie**
- **0 € de résultat patrimonial**
- **0 € de capacité d'autofinancement**
- **0 € de variation de fonds de roulement**

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**